

# Formation-Action

## Groupe de Codéveloppement professionnel et managérial pour TPE

Durée	Modalité	Effectif	Public visé
24h (total sur 1 an) 8 séances de 3h	Présentiel Ou Distanciel	Min 6 – Max 8	Dirigeants, Gérants ou Managers Cadres dirigeants de TPE

**Prérequis** : Avoir un poste à responsabilité managériale ou entrepreneuriale dans une TPE

**Conditions d'accès** : Présentiel : à Le Lamentin Martinique OU Distanciel : PC avec connexion internet fiable

**Formateur** : Adelyne ALBRECHT, Coach professionnelle certifiée, Facilitatrice en codéveloppement, Ingénieure Centrale Paris.

**Cadre** : Assiduité, Confidentialité, Bienveillance, Parler-vrai et Engagement. Absence de liens hiérarchiques entre participants.

En savoir plus sur le codéveloppement : <https://www.aa-coach.com/codeveloppement-professionnel-managerial/>

### Contexte

Outre des connaissances, techniques et savoir-faire, les personnes tenant un poste à responsabilités managériales ou entrepreneuriales doivent développer des compétences de savoir-être pour réussir et évoluer.

Ces compétences concernent leur manière d'être en relation avec elles-mêmes, les autres, le monde et l'avenir.

Le développement de ces compétences est plus efficace lorsqu'il exploite les situations réelles rencontrées, et ces situations sont plus riches en groupe.

Le codéveloppement est une méthode d'apprentissage par l'action qui s'appuie sur un groupe de pairs stable, un protocole cadré et sécurisé par le facilitateur, et l'intelligence collective, pour développer les compétences cognitives et comportementales de savoir-être.

### Objectifs de formation

- Améliorer ses pratiques professionnelles et managériales
- Améliorer ses capacités réflexives et sa vision systémique
- Apprendre à prendre du recul et passer à l'action
- Améliorer sa communication et ses interactions
- Développer l'intelligence émotionnelle

### Objectifs pédagogiques

- Distinguer les faits des interprétations
- Choisir ses questions pour autonomiser et faire monter en compétences
- Identifier les éléments et les interactions dans un système
- Utiliser l'écoute active et la reformulation
- Adopter une posture qui favorise l'intelligence collective



## Programme

Le groupe de pairs se retrouve toutes les 4 à 6 semaines pour une séance de 3h.

A chaque séance, une personne sera cliente pour amener une situation et dérouler le protocole de codéveloppement selon la méthode Payette :

- Étape 1 – Exposé : le client a quelques minutes pour partager sa situation sans être interrompu.
- Étape 2 – Clarification : les consultants posent des questions afin de mieux comprendre la problématique du client et l'aider à réfléchir. Cette étape est primordiale et nécessite du temps (40 min) pour obtenir les effets du codéveloppement.
- Étape 3 – Demande et Contrat : le client formule sa demande au groupe en vue d'une contractualisation. C'est une étape pivot pour la suite des apprentissages.
- Étape 4 – Consultation : les consultants offrent au client leurs apports en réponse à la demande. Ici la divergence est encouragée.
- Étape 5 – Synthèse et Plan d'action : le client synthétise ce qu'il souhaite retenir des apports et ses nouvelles idées.
- Étape 6 – Débriefing et apprentissages : étape fondamentale pour la montée en compétences, les participants y partagent leur vécu de la séance, comment le groupe s'y est pris pour être utile au client, et les apprentissages en relation avec l'objectif de la démarche de codéveloppement.

## Méthodes mobilisées et moyens techniques

- Participation active des participants en intelligence collective.
- Animation et régulation par le facilitateur.
- Débriefing des apprentissages à chaque séance.

## Modalités de suivi et d'évaluation

**Avant** : Questionnaire d'auto-positionnement et de recueil des objectifs d'apprenance

**Pendant** : Assiduité et Apprentissages de l'étape 6, Observations du facilitateur sur la progression.

**À la fin** : Évaluation à chaud. Évaluation à froid à 3 ou 6 mois.

## Tarifs

Organisme de formation certifié Qualiopi : vous renseigner auprès de votre OPCO sur la possibilité de prise en charge

640 € HT / participant

Dans le cadre de la formation professionnelle continue : exonération de TVA — Art. 261.4.4a du CGI

La séance n'est pas remboursée en cas d'absence du participant.

## Accessibilité aux personnes handicapées

Personnes en situation de handicap, merci de [nous consulter](#). Nous adapterons nos moyens en fonction de vos besoins. Consulter également le chapitre afférent des [ressources utiles](#).

## Modalités et délais d'accès

Les dates sont fixées une fois le groupe constitué. Un minimum de 6 participants est requis pour que la formation ait lieu.

**En intra-entreprise**, les sessions sont programmées sur demande, avec un délai de 1 mois voire moins si réalisable.



Un entretien préalable par téléphone permettra de vérifier les prérequis et la cohérence avec le besoin du bénéficiaire.

Voir [les ressources utiles](#) pour la procédure administrative et contractuelle d'inscription et consulter les CGV, CGU et le règlement intérieur.

## Contact

### **Adelyne ALBRECHT**

Via le [formulaire en ligne](http://www.aa-coach.com/contact-coach-formateur-martinique) : [www.aa-coach.com/contact-coach-formateur-martinique](http://www.aa-coach.com/contact-coach-formateur-martinique)

Par [email](mailto:adelyne.albrecht@aa-coach.com) : [adelyne.albrecht@aa-coach.com](mailto:adelyne.albrecht@aa-coach.com)

Par téléphone +596 696 10 00 79

## Sanction de la formation

Ce parcours est validé par une **attestation de formation**.